



## AVIS PUBLIC

### **Dérogation mineure** **121-121A, 4<sup>e</sup> Avenue (Lot 1 575 655)**

*(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)*

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au Règlement du zonage a été déposée à l'égard de l'immeuble sis au 121-121A, 4<sup>e</sup> Avenue (lot 1 575 655) ayant pour objet d'autoriser :

- Que la distance entre le bâtiment principal et la ligne arrière soit de 0,60 m au lieu de la marge minimum de 9 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le 14 juillet 2020 à 19 h 30 au parc des Générations situé sur le boulevard Perrot (au coin de l'avenue du Parc), si la température le permet.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant à cette séance ou en transmettant ses commentaires par courriel, avant 17 h le jour même, à l'adresse [questioncm@ile-perrot.qc.ca](mailto:questioncm@ile-perrot.qc.ca).

Donné à L'île-Perrot, ce 23 juin 2020.

*(Original signé)*

Zoë Lafrance  
Directrice des affaires juridiques et greffière